



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**École des métiers Dijon Métropole – Réhabilitation du site - Garantie d'emprunt**

L'École des métiers Dijon Métropole, association de gestion et de développement du CFA La Noue, association loi 1901, intervient dans le domaine de la formation par des divers cursus, du préapprentissage au BTS, dans les secteurs tels que l'hôtellerie-restauration, l'optique, les métiers de l'alimentation comme la boulangerie, la pâtisserie, la charcuterie et la boucherie, l'automobile avec la carrosserie, la peinture et la mécanique, la fleuristerie, la coiffure, la couture.

Cet établissement interprofessionnel porte les enjeux de la formation en alternance du territoire métropolitain et propose 35 diplômes et certifications professionnelles. A ce titre, cet organisme reçoit plus de 1300 apprenants par an.

L'association dispose à cette fin d'infrastructures qui font l'objet de travaux d'envergure de réhabilitation pour satisfaire les besoins de l'École des métiers, des étudiants et de ses partenaires au regard des enjeux actuels de formation. L'École des métiers Dijon Métropole est donc engagée dans une réhabilitation importante de ses locaux, avec un financement régional.

Si les internats, résidence étudiante, salles de cours, laboratoire de langues, centre de ressources, salles informatiques multimédias, plateaux techniques des secteurs de la carrosserie, de la coiffure et de la fleuristerie ont été rénovés, le pôle gastronomique et alimentaire reste à achever et des installations en faveur des filières aux métiers en tension, comme l'automobile, ou de l'exercice des disciplines sportives à agrandir ou construire.

Ce projet de rénovation comprend ainsi la construction, pour un montant estimé à deux millions d'euros, d'un nouveau gymnase, celui dont pouvait disposer l'établissement depuis 1984 n'étant plus adapté aux pratiques actuelles et devant prochainement être détruit. Ce nouvel équipement sportif sera occupé en journée mais disponible chaque soir à partir de 17h et les week-ends.

Le plan de financement de ces travaux prévoit deux emprunts contractés par l'École des métiers pour un total de 5,3 millions d'euros sur lesquels une garantie financière est attendue à hauteur de 50%.

Dijon métropole, compétente en matière d'enseignement supérieur et d'aide aux établissements professionnels, soutient l'installation et le développement des établissements d'enseignement. La collectivité cherche à rapprocher les mondes de la recherche, de l'entreprise, de l'enseignement supérieur et de la formation tant pour favoriser le développement de l'innovation que pour aider à la création d'emplois à forte valeur ajoutée.

Force est de constater par ailleurs que les écoles de l'enseignement supérieur et leur association nouvellement installées sur le territoire font face à un déficit d'équipements sportifs.

Dans ce contexte, Dijon métropole, intéressée par ce projet au titre de la mise à disposition de l'équipement au profit des écoles supérieures implantées sur son territoire, propose de se porter caution bancaire, en échange de la mise à disposition de l'équipement au profit des écoles de l'enseignement supérieur et de leur association implantées sur le territoire de Dijon métropole.

Des engagements réciproques ont été pris par l'École des métiers et la Région Bourgogne Franche-Comté se traduisant notamment par une participation financière de cette dernière à hauteur de huit millions d'euros.

Par ailleurs, ce projet d'envergure s'inscrit dans une démarche d'économies d'énergie composée d'une rénovation thermique ainsi qu'un réaménagement complet du bâtiment.

Pour atteindre ces objectifs, le montant des investissements concernant la réhabilitation des infrastructures et la construction du gymnase est estimé à un peu plus de 17,4 millions d'euros. Les partenaires bancaires sollicités par l'association sont favorables à l'opération sous réserve de l'obtention d'une garantie de la part d'une collectivité territoriale.

Le contexte ainsi exposé, l'École des métiers a formulé, auprès de Dijon métropole, une demande

de garantie d'emprunt pour les prêts que l'association serait amenée à contracter.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % à l'École des métiers Dijon Métropole pour le remboursement des emprunts, destinés à la poursuite de la réhabilitation de ses infrastructures en vue d'y installer ses activités, d'un montant total de 5 300 000 € (cinq millions trois cent mille euros), souscrits auprès des établissements bancaires Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté et Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, selon les caractéristiques établies ci-après :

Prêt 1 - Emprunt conclu avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté :

- Montant : 2 800 000 € (deux millions huit cent mille euros) ;
- Durée : 15 ans (soit 180 mois) ;
- Taux d'intérêt : 3,25 % ;
- Base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- Périodicité des échéances : Mensuelle ;
- Type d'amortissement du capital : progressif au taux de l'emprunt (échéances constantes) ;
- Frais de dossier : 3 000 € (trois mille euros).

Prêt 2 - Emprunt conclu avec le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne :

- Montant : 2 500 000 € (deux millions cinq cent mille euros) ;
- Durée : 15 ans (soit 180 mois) ;
- Taux d'intérêt : 3,20 % ;
- Base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- Périodicité des échéances : Mensuelle ;
- Type d'amortissement du capital : progressif au taux de l'emprunt (échéances constantes) ;
- Frais de dossier : 1 000 € (mille euros).

- d'approuver le projet de convention, annexé au présent rapport à conclure avec l'École des métiers Dijon Métropole ;

- d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 86	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN